**Charte d’engagement des structures de l’ESS**

**dans une démarche d’amélioration continue**

**Identité visuelle et réseau des organisations sociétalement engagées**

La Chambre Régionale de l’Economie Sociale et Solidaire (CRESS) des Pays de la Loire et RSCOP, spécialisé dans le conseil aux entreprises de l’ESS, ont lancé, en début d’année 2018, un Appel à Manifestation d’Intérêt qui proposait aux organisations de l’ESS un accompagnement collectif au guide des bonnes pratiques.

Au fil de cet accompagnement, la CRESS et RScop-Ouvre Boîtes 44 ont posé les bases de 3 outils et dispositifs facilitant l’appropriation et la valorisation des bonnes pratiques de l’ESS.

* ESS Pratiques, un site internet qui outille les organisations dans l’appropriation de la démarche d’amélioration continue du guide des bonnes pratiques (diagnostic sur les domaines gouvernance / concertation / éthique et déontologie / ancrage territorial et lien avec les parties prenantes / social et diversité / environnement, identification des bonnes pratiques, élaboration et suivi du plan d’actions) et qui facilite l’identification des ressources.
* OSE, une identité visuelle afin de faciliter la communication sur les démarches des organisations engagées de l’ESS.
* OSE, un réseau des organisations ESS sociétalement engagées en Pays de la Loire, pour s’acculturer aux bonnes pratiques ESS et pour s’approprier la méthodologie de l’amélioration continue, à travers de riches échanges entre pairs.

Ainsi, dans un souci de mobiliser une diversité de partenaires et d’assurer le succès et l’efficacité de ce projet, de garantir le caractère accessible de la dynamique, la CRESS a mobilisé des enseignants-chercheurs universitaires, des collectivités territoriales et des réseaux de l’ESS.

Parallèlement au guide des bonnes pratiques, de nombreux réseaux de l’ESS ont développé leurs propres référentiels et outils d’accompagnement d’une démarche d’amélioration continue, de démarche qualité, ou encore d’engagement sociétal et de responsabilité sociétale des entreprises.

Afin d’apporter une cohérence collective et dans un souci de communiquer sur l’engagement des organisations de l’ESS dans des démarches d’amélioration, la CRESS et les membres du Comité Scientifique et Éthique ont validé la reconnaissance de toutes ces démarches par une identité visuelle, adossée à une charte d’engagement et garantissant la crédibilité des démarches engagées.

**Afin d’obtenir l’identité visuelle « OSE », mon organisation s’engage à mettre en œuvre les principes d’actions suivants :**

* Un questionnement multidimensionnel afin d’identifier les voies d’amélioration de ses actions et fonctionnement (gouvernance, concertation, politique sociale, lutte contre les discriminations, égalité réelle entre les femmes et les hommes, environnement, éthique,…)
* Un état des lieux de ses parties prenantes (liste, niveau d’importance et d’influence)
* Une identification et une mise en valeur des pratiques existantes sur chacun des thèmes d’interrogation
* Un plan d’actions formalisé et appuyé par des engagements
* Une présentation obligatoire au cours de l’assemblée générale annuelle (rappel de la Loi [[1]](#footnote-1)) et aux parties prenantes internes à l’organisation (CA, salariés, comité social et économique)
* Une accessibilité de la démarche auprès de toutes les parties prenantes de l’organisation.

**Durée d’utilisation de l’identité visuelle** :

La période d’utilisation de l’identité visuelle est de 3 ans, à partir de la validation par le comité scientifique et éthique.

**Ma structure s’est engagée, à ce jour, sur :**

Espace libre

1. La Loi du 31 juillet 2014 relative à l’ESS engage toutes les organisations de l’ESS à mettre en œuvre le guide d’amélioration continue de leurs pratiques, et ce depuis 2018 [↑](#footnote-ref-1)